

**ASSEMBLÉE NATIONALE**3 novembre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-736

présenté par  
M. Philippe Vigier

---

**ARTICLE 39**

I. – Supprimer l'alinéa 4.

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de maintenir la réduction d'impôt sur le revenu en faveur de l'investissement locatif intermédiaire sur tout le territoire, afin qu'elle bénéficie également aux zones rurales.